

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 15 novembre 2010

**OPÉRATION DE DÉVIATION DE LA RD500 COMMUNES DU  
CHAMBON FEUGEROLLES ET FIRMINY - DEMANDE DE  
PROROGATION DE LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE**

Le projet de déviation de la RD500, sur les communes du Chambon Feugerolles et de Firminy, a fait l'objet d'un arrêté préfectoral n° 338 en date du 25 juillet 2006, emportant classement déclassement de voiries et mise en compatibilité des PLU.

La route départementale 500 est un axe de transit important qui relie le Pilat et la Haute Loire au réseau autoroutier de la Vallée de l'Ondaine.

Le projet du Conseil général permet de dévier cette section de la RD500 par une liaison directe depuis l'entrée de Firminy jusqu'à l'autoroute en passant par le vallon de la rivière de l'Echarpre.

Les objectifs poursuivis sont :

- d'améliorer les conditions du transit, notamment des poids lourds
- de renforcer la sécurité intra muros de Firminy
- d'améliorer la qualité de vie des riverains.

Le projet et la DUP ont fait l'objet de plusieurs recours en annulation. La DUP a été maintenue, mais un recours subsiste encore au titre de la loi sur l'eau et des modifications seront à apporter au dossier initial.

Les négociations amiables pour l'acquisition des terrains ne sont pas terminées. La DUP arrivant à échéance au 25 juillet 2011, il y aura lieu de la proroger pour une nouvelle durée de 5 ans afin de pouvoir mettre en route, le cas échéant, une procédure d'expropriation, à la suite d'une enquête parcellaire et la prise d'un arrêté de cessibilité par M. le Préfet.

En conclusion, il est demandé à la Commission permanente de bien vouloir autoriser M. le Président du Conseil général, ou son représentant, à saisir M. le Préfet la Loire d'une demande de prorogation des effets de la DUP du projet de déviation de la RD500, d'une durée de 5 ans supplémentaires, soit jusqu'au 25 juillet 2016.

Le Président,  
Bernard BONNE